



Communauté de Communes  
Cœur de Maurienne Arvan



## LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 MARS 2024

LE VINGT-HUIT MARS DEUX MILLE VINGT-QUATRE, à 18h00, le Conseil Communautaire s'est réuni dans la salle de la Croix des Têtes à Saint-Julien-Montdenis sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MARGUERON.

Membres présents : Philippe ROLLET, Françoise COSTA, Félicia AZZARITI, Nathalie VARNIER, Daniel DA COSTA, Marie-Paule GRANGE, Alain MOREAU, Josiane VIGIER, Dominique JACON, Nadine CECILLE, Christian FRAISSARD, Chiraze MZATI, Eric FAUJOUR, Michel BONARD, Clarisse SPAGNOL, François ROVASIO, Martine MASSON, José VARESANO, Franck LEFEVRE, Yves DURBET, Danielle BOCHET, Alain NORAZ, Pascal JAMEN, Sophie VERNEY, Marielle EDMOND, Colette CHARVIN, Éric VAILLAUT, Fabrice BAUDRAY, Sophie MONNOIS, Patrice FONTAINE, Daniel CROSAZ, Florian PERNET.

Membres excusés : Jean-Marc DUFRENEY (procuration Chiraze MZATI), Mario MANGANO (procuration Clarisse SPAGNOL), Hélène BOIS (procuration Pascal JAMEN), Bernard COVAREL (procuration Patrice FONTAINE), Pascal DOMPNIER, Jean DIDIER, Kristiane HUSTACHE.

Membres absents : Marie DAUCHY.

Agents présents : Patrick SOYER, Pascal FAVIER.

Secrétaire de séance : Sophie VERNEY

Conseillers en exercice : 41

Présents : 33

Date de convocation : 22 mars 2024

Votants : 37

20240328	Thème	Délibérations	Décisions : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,	Vote
27	FINANCES	Débat d'Orientation Budgétaire  <i>Rapporteur : Jean-Paul MARGUERON</i>	– <b>PREND ACTE</b> de la bonne tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2024 de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan.	Unanimité <b>Votants : 37</b> <b>Pour : 37</b>
28	RESSOURCES HUMAINES	Mise à jour du tableau des emplois 2024  <i>Rapporteur : Danielle BOCHET</i>	– <b>APPROUVE</b> le tableau des emplois du personnel intercommunal tel que présenté, arrêté à la date du 1 <sup>er</sup> avril 2024 ; – <b>DIT</b> que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget 2024.	Unanimité <b>Votants : 37</b> <b>Pour : 37</b>
29	RESSOURCES HUMAINES	Modification du poste d'assistant administratif Chargé de mission Juridique, Foncier et Assurances à temps complet  <i>Rapporteur : Danielle BOCHET</i>	– <b>DECIDE</b> la transformation d'un poste d'adjoint administratif à temps complet en poste d'adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet au sein du service Juridique-Foncier-Assurances : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ soit la suppression du poste d'adjoint administratif à temps complet,</li> <li>○ et la création du poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet ;</li> </ul> – <b>PRECISE</b> que le tableau des emplois sera modifié en ce sens ; – <b>DIT</b> que les crédits nécessaires seront prévus aux budgets primitifs de la collectivité.	Unanimité <b>Votants : 37</b> <b>Pour : 37</b>
30	RESSOURCES HUMAINES	Création d'un emploi permanent à temps non complet 60% de développeur économique du territoire  <i>Rapporteur : Danielle BOCHET</i>	– <b>DECIDE</b> la création, à compter du 01 avril 2024, au tableau des effectifs, d'un emploi permanent de développeur économique du territoire à temps non complet 60% ; – <b>PRECISE</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>■ que cet emploi pourra être pourvu par le recrutement d'un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée de 3 ans dans les conditions de l'article L. 332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique précité compte tenu que les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté,</li> </ul>	Unanimité <b>Votants : 37</b> <b>Pour : 37</b>

			<ul style="list-style-type: none"> <li>■ que ce contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée,</li> <li>■ que l'agent recruté par contrat devra justifier d'une formation supérieure Bac + 5 en géographie, économie et développement du territoire ou d'une expérience sur un poste similaire de 5 ans minimum ainsi que des connaissances exigées en ingénierie financière et d'animation, et des collectivités locales,</li> <li>■ que la rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'attaché territorial échelon 1 à 8,</li> <li>■ que le tableau des emplois de la collectivité sera modifié en ce sens,</li> <li>■ que les crédits sont inscrits au budget de la collectivité.</li> </ul>	
31	FONCIER	<p>Acquisition de la parcelle cadastrée Section AV N° 78 située sur la commune de Saint-Jean-de-Maurienne auprès de Monsieur CHARPIN Guy</p> <p><i>Rapporteur : Éric VAILLAUT</i></p>	<p><b>Monsieur le Président a demandé à Monsieur Fabrice BAUDRAY de sortir de la salle avant de donner lecture de la délibération :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– <b>ACCEPTE</b> l'acquisition de la parcelle cadastrée Section AV n°78, au prix de 22.950 €uros soit 15€ par m<sup>2</sup> ;</li> <li>– <b>PRECISE</b> que l'acquisition s'effectuera par acte en la forme administrative (rédaction de l'acte par la SAS dans le cadre de son mandat) ;</li> <li>– <b>DIT</b> que l'ensemble des frais relatifs à la régularisation de cette acquisition seront à la charge de la 3CMA ;</li> <li>– <b>DONNE</b> à Monsieur le Président, ou à son suppléant de droit, pouvoir de signer toutes les pièces nécessaires à cette régularisation et de comparaître dans les actes à intervenir.</li> </ul>	<p>Unanimité  <b>Votants : 36</b>  <b>Pour : 36</b></p>
32	FONCIER	<p>Acquisition de la parcelle cadastrée Section AV n°79 située sur la commune de Saint-Jean-de-Maurienne auprès de Madame Catherine BALMAIN – nue propriétaire et de Monsieur Jacquy BALMAIN - usufruitier</p> <p><i>Rapporteur : Éric VAILLAUT</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– <b>ACCEPTE</b> l'acquisition de la parcelle cadastrée Section AV n°79, au prix de 44.310 €uros soit 15€ par m<sup>2</sup> ;</li> <li>– <b>DIT</b> que les frais de réitération par acte authentique en l'office notarial de Me BELLOT-GUYOT, notaire à Saint-Jean-de-Maurienne seront à la charge de la 3CMA ;</li> <li>– <b>DONNE</b> à Monsieur le Président, ou à son suppléant de droit, pouvoir de signer toutes les pièces nécessaires à cette régularisation et de comparaître dans les actes à intervenir.</li> </ul>	<p>Unanimité  <b>Votants : 37</b>  <b>Pour : 37</b></p>

33	ÉCONOMIE	Validation de l'inventaire des Zones d'Activité Économique conformément à la loi Climat et Résilience du 22 août 2021  <i>Rapporteur : Éric VAILLAUT</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– <i>APPROUVE</i> l'inventaire des Zones d'Activité Économique de la 3CMA dans le cadre de cette démarche ;</li> <li>– <i>AUTORISE</i> Monsieur le Président à signer tous les documents administratifs, juridiques ou financiers à intervenir en application de l'exposé des motifs.</li> </ul>	Unanimité Votants : 37 Pour : 37
34	ENVIRONNEMENT	Approbation d'une convention de mise à disposition d'un agent à la Ressourcerie  <i>Rapporteur : Jean-Paul MARGUERON</i>	<p><b>Monsieur le Président a demandé à Madame Martine MASSON et Monsieur Florian PERNET de sortir de la salle avant de donner lecture de la délibération</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– <i>VALIDE</i> la mise à disposition de cet agent auprès de la ressourcerie « la Mauriennerie » ;</li> <li>– <i>AUTORISE</i> Monsieur le Président à signer la convention ainsi que tout document afférent.</li> </ul>	Unanimité Votants : 35 Pour : 35
35	ENVIRONNEMENT	Convention d'objectifs et de moyens entre la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan et la Ressourcerie  <i>Rapporteur : Jean-Paul MARGUERON</i>	<p><b>Monsieur le Président a demandé à Madame Martine MASSON et Monsieur Florian PERNET de sortir de la salle avant de donner lecture de la délibération</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– <i>APPROUVE</i> la conclusion d'une convention d'objectifs et de moyens à intervenir entre la 3CMA et l'Association La Mauriennerie dans le cadre de la création d'une ressourcerie sur le territoire intercommunal et de sa gestion et selon les grands principes édictés ;</li> <li>– <i>AUTORISE</i> Monsieur le Président, ou son suppléant de droit, à signer la convention définitive à intervenir sur ces bases lorsque cette dernière sera finalisée ainsi que tous les autres documents afférents et les éventuels avenants à venir.</li> </ul>	Unanimité Votants : 35 Pour : 35
36	AGRICULTURE	Attribution d'une subvention exceptionnelle à la Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole (CUMA) Intercommunale de Jarrier  <i>Rapporteur : Éric VAILLAUT</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– <i>DECIDE</i> d'attribuer à la Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole (CUMA) une subvention exceptionnelle pour un montant global de 6 210 € HT.</li> </ul>	Unanimité Votants : 37 Pour : 37
37	AGRICULTURE	Convention d'objectifs et de moyens entre la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan et les Ateliers de Maurienne pour l'exploitation viticole du	<ul style="list-style-type: none"> <li>– <i>APPROUVE</i> la convention d'objectifs et de moyens telle que présentée ;</li> <li>– <i>DONNE</i> à Monsieur le Président, ou à son suppléant de droit, pouvoir de signer la présente convention et de comparaître dans les avenants à intervenir.</li> </ul>	Unanimité Votants : 37 Pour : 37

		vignoble de Bonne-Nouvelle (Saint-Jean-de-Maurienne) <i>Rapporteur : Éric VAILLAUT</i>		
38	AMENAGEMENTS – ETUDES - PROJETS	Demande d'accompagnement par le Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie (SDES) au titre du Fonds CHÊNE dans le cadre de la rénovation énergétique du Centre Nautique et acquittement des frais de gestion <i>Rapporteur : Sophie MONNOIS</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– <i>APPROUVE</i> le plan de financement présenté ;</li> <li>– <i>AUTORISE</i> Monsieur le Président à solliciter le SDES pour l'accompagner au titre du fonds CHÊNE pour la maîtrise d'œuvre de la rénovation du centre nautique de Saint-Jean-de-Maurienne ;</li> <li>– <i>AUTORISE</i> Monsieur le Président à verser au SDES les frais de gestion demandés pour les collectivités non membres, après le virement des aides au titre du fonds CHÊNE.</li> </ul>	Unanimité Votants : 37 Pour : 37
39	HABITAT	Convention d'objectifs 2024 entre SOLIHA Isère Savoie et la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan <i>Rapporteur : Sophie VERNEY</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– <i>APPROUVE</i> la démarche et le projet de convention d'objectifs avec SOLIHA Isère Savoie ;</li> <li>– <i>AUTORISE</i> Monsieur le Président à signer la convention correspondante ainsi que tout avenant éventuel à intervenir ;</li> <li>– <i>PRECISE</i> que les crédits sont inscrits au budget de la 3CMA.</li> </ul>	Unanimité Votants : 37 Pour : 37
40	FOURRIERE ANIMALE INTERCOMMUNALE	Renouvellement des conventions pour la prise en charge des chats et chiens errants ou en état de divagation à la Fourrière Animale Intercommunale de Saint-Jean-de-Maurienne <i>Rapporteur : Sophie MONNOIS</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– <i>APPROUVE</i> la conclusion de conventions permettant aux communes non membres de la 3CMA de bénéficier du service de la fourrière animale intercommunale de Saint Jean de Maurienne ;</li> <li>– <i>AUTORISE</i> Monsieur le Président, ou son suppléant de droit, à signer les conventions avec les communes de Maurienne non membres de la 3CMA qui le souhaitent, ainsi que tout avenant pouvant intervenir.</li> </ul>	Unanimité Votants : 37 Pour : 37
41	FOURRIERE ANIMALE INTERCOMMUNALE	Convention d'objectifs et de moyens entre la 3CMA et l'Association Saint-Jean Protection Animale <i>Rapporteur : Sophie MONNOIS</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– <i>APPROUVE</i> la conclusion d'une convention d'objectifs et de moyens à intervenir entre la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan et l'association Saint-Jean Protection Animale ;</li> <li>– <i>AUTORISE</i> Monsieur le Président, ou son suppléant de droit, à signer la convention définitive à intervenir sur ces bases lorsque cette dernière sera</li> </ul>	Unanimité Votants : 37 Pour : 37

			finalisée ainsi que tous les autres documents afférents et les éventuels avenants à venir.	
42	INFORMATIQUE	Convention de mise à disposition du service commun "Service des Systèmes d'Information" au profit des communes – 2024-2027  <i>Rapporteur :</i> Jean-Paul MARGUERON	<ul style="list-style-type: none"> <li>– <i>APPROUVE</i> la convention portant mise à disposition du service commun « Service des Systèmes d'Information » conclue entre la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan et les communes signataires ;</li> <li>– <i>AUTORISE</i> Monsieur le Président à signer la convention telle que présentée.</li> </ul>	Unanimité Votants : 37 Pour : 37
43	CISPD	Convention triennale de partenariat relative au recrutement et financement d'un Intervenant Social au sein de la Compagnie de Gendarmerie de Saint-Jean-de-Maurienne  <i>Rapporteur :</i> Jean-Paul MARGUERON	<ul style="list-style-type: none"> <li>– <i>APPROUVE</i> la convention entre l'État, la Gendarmerie Nationale, le Conseil Départemental, la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan, le procureur de la République du Tribunal Judiciaire d'Albertville et l'association d'Aide aux Victimes et d'Intervention Judiciaire des Savoie ;</li> <li>– <i>AUTORISE</i> Monsieur le Président, ou son suppléant de droit, à signer ladite convention et tout avenant pouvant s'y rapporter.</li> </ul>	Unanimité Votants : 37 Pour : 37

À Saint-Jean-de-Maurienne, le 29 mars 2024

Jean-Paul MARGUERON

Président de la 3CMA

